Compte-rendu de la réunion
des groupes constitutifs de la région Afrique

Contexte :

Du 29 novembre au 1er décembre 2023, 40 représentants des ministères de l'Éducation se sont réunis à Dar es Salaam, en Tanzanie, à l'occasion d'une réunion des groupes constitutifs de la région Afrique du GPE[1]. Les objectifs de la réunion étaient de discuter de la meilleure façon de réaliser la transformation du système dans des contextes différents, de fournir un espace aux participants pour développer et renforcer leurs relations, et de partager les bonnes pratiques en vue de renforcer les systèmes éducatifs de leur pays. Les partenaires ont également découvert les outils et les financements du GPE, ainsi que la manière dont le GPE travaille au niveau national et mondial.

Jour 1 (mercredi 29 novembre) :

Discours d'ouverture :

Mme Michelle Mesen, cheffe d'équipe, Engagement des pays partenaires du GPE, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en donnant un bref aperçu des objectifs de la réunion[2]. **M. Festo Ndugange**, vice-ministre, bureau du président, chargé de l'administration régionale et de la gouvernance locale, et **S.E. Adolph Mkenda**, ministre de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, ont souhaité la bienvenue aux délégués au nom du président de la Tanzanie.

Comment parvenir à une transformation du système ?

Mme Jo Bourne, directrice technique du GPE, a cité l'exemple de Sobral, au Brésil, où les écoles se sont concentrées sur l'apprentissage fondamental de la lecture et de l'écriture. Tous les niveaux du système éducatif ont partagé le même objectif, les acteurs se sont alignés, les données ont été utilisées pour favoriser les progrès et les points de blocage ont été systématiquement éliminés.

M. Atupele Mwambene, chargé de liaison du GPE pour la Tanzanie, a expliqué que son pays avait utilisé l'analyse des facteurs favorables pour identifier les lacunes dans le secteur de l'éducation. L'élaboration du pacte de partenariat a permis d'échanger des connaissances sur les défis et les meilleures interventions disponibles. Le pacte de partenariat a donné lieu à un programme commun pour toutes les parties prenantes.

M. Francis Biney, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire, a expliqué que le dialogue inclusif avait permis d'identifier les points forts du système éducatif du pays, ainsi que les défis

[1] Se référer à la liste des participants figurant à l'annexe 3.
[2] Se référer au programme figurant à l'annexe 1.

important, notamment la coordination intra-ministérielle, la cohérence des interventions et le financement. Parmi les solutions figurent l'utilisation du pacte de partenariat pour transformer la qualité de l'apprentissage dans l'éducation de base et pour optimiser la gestion des ressources afin d'améliorer l'équité.

Principaux enseignements des évaluations thématiques et au niveau des pays

Mme Rebecca Allinson, associée directrice auprès de Technopolis Ltd, a présenté un aperçu des résultats préliminaires des évaluations thématiques et au niveau des pays. Elle a abordé les principales questions de l'évaluation et son approche en trois étapes.

Principaux points abordés :

- Il est **trop tôt pour évaluer la mise en œuvre du plan stratégique GPE 2025** pour de nombreux pays qui sont encore en train de préparer leur pacte de partenariat.
- Les **partenaires ne s'accordent pas toujours** sur les questions à traiter en priorité, en particulier avec les partenaires de développement.
- L'élaboration du **pacte de partenariat nécessite beaucoup d'efforts**, d'engagement et de dialogue sectoriel, et les contraintes de temps peuvent entraîner des lacunes dans les domaines du programme, comme le manque de données ou d'informations sur la manière dont les différents indicateurs peuvent être suivis pendant la mise en œuvre.

Approfondir la transformation du système 1ère partie (Comment identifier une priorité stratégique ?)

M. Fazle Rabbani, responsable régional auprès du GPE, a fait remarquer que l'identification d'un seul domaine prioritaire renforce l'efficacité, l'alignement et l'appropriation, et agit comme un catalyseur de changement positif au sein du secteur, qui entraîne des répercussions sur d'autres domaines prioritaires.

M. Adama Jimba Jobe, chargé de liaison du GPE pour la Gambie, a expliqué que la Gambie avait pour objectif d'améliorer l'accès à des services de qualité de développement de la petite enfance et de développer l'enseignement préscolaire. Les problèmes de qualité proviennent d'un manque de coordination et de financement qui affecte des éléments cruciaux tels que le matériel didactique, la formation des enseignants, les infrastructures et les services essentiels.

M. Ahmat Youssouf Tahir, chargé de liaison du GPE pour le Tchad, a expliqué que la réforme prioritaire du Tchad visant à améliorer la sélection des enseignants et la qualité de l'enseignement impliquait un processus systématique, notamment la création d'un comité technique national et l'analyse des facteurs favorables en utilisant des données factuelles. Les principales étapes consistaient à identifier les points de blocage et à obtenir un consensus national.

Principaux points abordés :

Les pays ont énuméré les **priorités stratégiques** suivantes :

- **Scolariser les enfants dans des classes d'éducation de la petite enfance (EPE),** augmenter le nombre d'enseignants dans l'EPE et assurer leur formation.
- Mettre en place des examens de compétence pour les enseignants, retenir et former les enseignants pour qu'ils deviennent plus performants, et **mettre l'accent sur la formation et la motivation des enseignants**.
- Enseigner aux enfants dans leur **langue maternelle**.
- **Accroître les taux de scolarisation.**
- **Renforcer les infrastructures** pour améliorer les services d'éducation.
- **Mettre l'accent sur l'apprentissage fondamental** et la qualité des enseignants, **accorder la priorité aux résultats d'apprentissage** et **mesurer les performances** au moyen d'évaluations.
- **Remédier aux problèmes d'égalité des genres** dans l'éducation et **se concentrer sur l'inclusion** en vue d'améliorer les résultats d'apprentissage.

Les pays ont cité les **principaux obstacles suivants pour identifier une priorité** :

- Il existe des **problèmes de coordination** lorsque l'éducation est gérée par plusieurs ministères et départements. De plus, dans un système fédéral, les différents États ont des intérêts divergents, ce qui entraîne des problèmes de coordination.
- Le manque de **données** empêche de prendre une décision efficace.
- Les partenaires éprouvent des difficultés à s'accorder **sur la priorité** qui aura le plus d'impact.
- L'implication de toutes les parties prenantes des différents ministères, bailleurs de fonds et organisations de la société civile (OSC) peut entraîner des **conflits d'intérêts** et compliquer la prise de décision.
- Il existe une forte **résistance au changement**, avec un désir constant de maintenir le statu quo.
- Il est **difficile de convaincre les hauts dirigeants de donner la priorité à une question** et d'obtenir un consensus entre les différents ministères.

Les pays ont partagé les **solutions suivantes pour identifier une priorité** :

- Le **fonds à effet multiplicateur** facilite l'engagement des partenaires et mobilise des ressources supplémentaires.
- La **coordination, la collaboration, la volonté politique** et la mise en place d'un **système résilient** sont essentielles.
- **Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus d'établissement des priorités** en s'appuyant sur des critères spécifiques.
- Utiliser le **pacte de partenariat** comme outil pour se concentrer sur les priorités et mobiliser des financements.

- **Impliquer les partenaires techniques et les OSC** dans les consultations et les processus décisionnels afin de **renforcer les capacités** en vue d'une gestion efficace.
- **L'alignement**, l'utilisation de **données pour étayer la prise de décisions** et la **recherche d'un terrain d'entente** avec d'autres secteurs sont essentiels pour déterminer les priorités.
- Reconnaître et renforcer la **motivation à travailler sur la transformation du système**.
- Mettre l'accent sur un **dialogue efficace et le partage d'informations**, et impliquer les niveaux techniques et politiques dès le début pour garantir un **consensus**.
- Le **leadership** est primordial pour atténuer les conflits d'intérêts, promouvoir l'alignement et faciliter le processus.
- Il est important de procéder à une **analyse factuelle** et de s'appuyer sur des **données statistiques** pour rester objectif.
- Concentrer les **financements dans un seul domaine** peut atténuer les conflits d'intérêts.

Approfondir la transformation du système 2e partie (Comment surmonter les points de blocage lors de la réalisation ?)

Mme Tahina Razafindramary, responsable régionale auprès du GPE, a parlé de l'importance de surmonter les points de blocage dans les systèmes éducatifs et d'améliorer la prestation de services pour réaliser la transformation du système.

M. Christophe Nsengiyaremye, chargé de liaison du GPE pour le Rwanda, a expliqué que le Rwanda a élaboré un pacte de partenariat en menant d'abord une enquête pour comprendre les points de blocage dans le secteur de l'éducation, puis en utilisant les principales conclusions pour définir ses priorités. L'un des obstacles qu'ils ont rencontrés a été le temps requis pour mener les consultations.

Mme Prisca Randrianarison née Razafindralambo, chargée de liaison du GPE pour Madagascar, a partagé l'expérience de son pays qui a élaboré un pacte de partenariat axé sur la transformation des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour assurer une éducation de qualité. Le changement de gouvernement à Madagascar a constitué un véritable défi, entraînant un manque de continuité et une indifférence à l'égard de ce qui avait été entrepris auparavant.

Principaux points abordés :

- Vous devez d'abord **identifier le problème pour pouvoir déterminer les causes profondes**. Certains problèmes sont très complexes et nécessitent de consulter toutes les parties prenantes.

Les pays ont cité les **principaux points de blocage** suivants :

- Le **financement national,** les effets du **changement climatique,** les problèmes de **sécurité** et de **sécurité alimentaire,** les **faibles capacités,** ainsi que les problèmes de **responsabilité** dans les partenariats.
- La **qualité des enseignants**, leur **recrutement, le manque de compétences pédagogiques et de formation**, et l'affectation équitable des enseignants.
- Le **nombre élevé d'élèves dans les salles de classe**, les **différents besoins** des élèves et le **manque de matériel d'apprentissage** et d'infrastructures.

Les pays ont partagé les **solutions suivantes pour surmonter les points de blocage lors de la réalisation** :

- Revoir le **perfectionnement professionnel des enseignants, leur rémunération et les mesures incitatives**.
- **Obtenir l'adhésion des syndicats d'enseignants** pour équilibrer les droits et les responsabilités des enseignants.
- **Numériser le matériel didactique** et mettre à disposition des **ressources libres**.
- Utiliser le mécanisme du **KIX pour identifier les innovations** permettant de relever les défis.

Les mécanismes du GPE

Les initiatives d'appui technique du GPE :

M. Rodolfo Scannone, spécialiste des partenariats auprès du GPE, a fait le point sur les initiatives d'appui technique du GPE, notamment **l'initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat, l'initiative pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage,** et le **programme de leadership en données sur l'éducation** actuellement en cours d'expérimentation, ainsi que quatre nouvelles initiatives en cours d'élaboration, notamment **l'initiative pour la technologie au service de l'éducation (Tech4Ed)**, **l'initiative pour la sécurité à l'école**, la **structure d'appui technique pour l'alimentation scolaire**, et **l'initiative pour l'égalité des genres**.

Principaux points abordés :

- **Des rapports sur les apprentissages sont en cours d'élaboration** pour les initiatives qui sont expérimentées et seront publiés au cours du premier trimestre 2024.
- Les initiatives sont facultatives, destinées à **répondre à la demande** et ne **s'appliquent pas à tous les pays.**
- Le Secrétariat du GPE **n'apporte pas directement de soutien, mais travaille avec des partenaires** pour apporter un soutien.
- Vous trouverez de plus amples informations sur ces initiatives sur la page web consacrée aux **initiatives d'appui technique**.

L'Éducation à voix haute :

M. Tanvir Mutasim, responsable de L'Éducation à voix haute auprès du GPE, a décrit le mécanisme de L'Éducation à voix haute et les différentes possibilités d'engagement pour la

société civile. Il a également présenté des exemples de pays où la société civile a pu contribuer aux processus d'élaboration des politiques nationales, ainsi qu'une vidéo mettant en scène l'éducation inclusive en Mongolie.

Principaux points abordés :
L'Éducation à voix haute comporte trois composantes opérationnelles dont le montant des financements varie pour chacune d'entre elles :

- **Composante 1 :** renforcer l'engagement de la société civile nationale dans la **planification, le dialogue et le suivi des politiques en matière d'éducation.**
- **Composante 2 :** renforcer le rôle de la société civile dans la **promotion de la transparence et de la responsabilité** de la politique du secteur de l'éducation nationale et de sa mise en œuvre.
- **Composante 3 :** créer un **environnement mondial et transnational plus favorable** aux efforts nationaux de plaidoyer et de transparence de la société civile.
- Vous trouverez de plus amples informations sur les financements en cours sur le **site web de L'Éducation à voix haute**.

Mise à jour des dispositions institutionnelles du GPE

M. Charlie Tapp, directeur des opérations auprès du GPE, a fait le point sur les modalités d'hébergement du GPE avec la Banque mondiale. Lors de sa précédente réunion, le Conseil d'administration a indiqué trois mesures principales qui seraient nécessaires pour que le GPE reste hébergé par la Banque mondiale, à savoir : 1) une baisse des frais d'hébergement ; 2) la possibilité de mobiliser des fonds auprès de sources diverses ; 3) une plus grande flexibilité dans la manière dont le GPE dépense les fonds (par exemple, fonds communs, financements basés sur les résultats et accès direct).

Principaux points abordés :

- Lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration en janvier 2023, le Conseil a indiqué qu'il préférerait que le **GPE reste hébergé par la Banque mondiale** si la directrice générale du GPE réussissait à obtenir une plus grande souplesse opérationnelle.
- Au cours des mois suivants, des **progrès ont été réalisés en ce qui concerne la baisse des frais de recouvrement des coûts** (de 28 % à 20,5 %) et des pourparlers sont en cours avec la Banque mondiale sur la manière dont le GPE peut **recevoir des fonds de manière plus flexible**, sur la possibilité de créer une **entité juridique distincte** et sur l'examen de **solutions adaptées au contexte pour renforcer les systèmes nationaux**.
- Compte tenu de ces progrès, il a été demandé au Conseil d'administration **d'approuver que le GPE reste hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible** et que le

Secrétariat **étudie les différentes possibilités de collecte de fonds et de souplesse opérationnelle.**

Jour 2 (jeudi 30 novembre) :

Approfondir la transformation du système 3e partie (Comment savoir si une priorité est sur la bonne voie ?)

Tahina a parlé de l'importance du suivi pour s'assurer qu'une priorité est sur la bonne voie ou pour pouvoir prendre des mesures correctives si la réforme s'avérait inefficace.

M. Emmanuel Allie, chargé de liaison du GPE pour la Sierra Leone, a expliqué que la Sierra Leone utilisait des coachs en apprentissage fondamental, ainsi que des évaluations pour vérifier si les élèves apprenaient. Les élèves ont reçu un identifiant unique, aligné sur leur identifiant national, afin qu'ils puissent, tout comme les coachs en apprentissage fondamental, suivre leurs progrès à l'école et s'adapter en conséquence.

M. Bonaventure Segueda, chargé de liaison du GPE pour le Burkina Faso, a souligné qu'il était important d'aligner les mécanismes pour pouvoir effectuer un suivi intégré. Le Burkina Faso assure le suivi de son plan sectoriel par le biais d'une revue sectorielle annuelle, menée par le ministère avec la participation des partenaires de développement. Un aide-mémoire comprend des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du plan sectoriel, et une réunion rassemblant les décideurs politiques et composée de groupes thématiques clés, émet également des recommandations sur la mise en œuvre.

Mme Martha Ekirapa, chargée de liaison du GPE pour le Kenya, a expliqué que le suivi et l'évaluation sont essentiels pour suivre les indicateurs à atteindre et que ces derniers doivent être réalistes. Le Kenya dispose d'un système décentralisé, de directeurs de comtés autonomes et de responsables de l'assurance qualité qui suivent de près ce qui se passe dans les salles de classe. Des revues sectorielles conjointes devraient être effectuées chaque année et des ressources devraient être mises de côté pour renforcer les capacités des membres de l'équipe à réaliser ces revues.

Principaux points abordés :
Les pays ont cité les **principaux obstacles suivants pour assurer le suivi et l'évaluation d'une priorité** :

- Des **ressources financières et des capacités limitées** pour embaucher et conserver du personnel qualifié.
- **Un manque de coordination et des problèmes au niveau du flux d'informations** entre les différents niveaux de gouvernance, ainsi qu'un **travail en vase clos** avec différents modèles de suivi.

- Une capacité limitée à **suivre les priorités** et peu de **preuves des progrès** réalisés dans les domaines prioritaires.
- Des difficultés à effectuer un suivi physique et des **inspections dans les zones éloignées**.
- Un accès restreint à des **outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage** innovants et de qualité.
- Des difficultés à mesurer la transformation sans disposer d'une **définition normalisée**.
- Le manque d'engagement pour **mettre en œuvre un cadre de suivi conjoint** et la **faible implication des parties prenantes** pour élaborer les pactes de partenariat.
- La **méfiance entre les différentes parties prenantes** et les difficultés à toutes les impliquer dans les priorités définies.

Les pays ont cité **les solutions suivantes pour pouvoir suivre et évaluer efficacement une priorité** :

- Allouer un **budget spécialement dédié** au suivi et à l'évaluation.
- Renforcer **l'engagement de la communauté** pour obtenir un soutien et une appropriation au niveau local.
- Renforcer les **capacités du personnel** et des **groupes de travail techniques**, et améliorer le processus d'examen de la qualité.
- Améliorer la **collaboration et la coordination** à tous les niveaux et **définir clairement les rôles des parties prenantes**.
- Élaborer un cadre et des outils de suivi conjoints.
- Diffuser les résultats à toutes les parties prenantes afin **d'éliminer les silos, de sensibiliser à l'appropriation** du pacte de partenariat et **d'encourager l'engagement** des partenaires.
- **Contrôler régulièrement la mise en œuvre**, et pas seulement à la fin.
- Mettre en place des **évaluations continues des élèves** plutôt que de s'appuyer uniquement sur les tests de fin d'année.
- Adopter une **approche communautaire** impliquant les parents, les ONG et les autorités locales.
- Mettre en place des systèmes d'information pour **accéder aux résultats en temps réel** et effectuer le suivi des indicateurs des pactes de partenariat.
- Élaborer un **processus d'examen de la qualité** au niveau national pour suivre les progrès accomplis.

Comment les financements du GPE peuvent-ils soutenir la transformation du système ?

Fazle a évoqué le rôle des financements du GPE pour soutenir la transformation du système, notamment le financement pour le renforcement des capacités du système, le financement pour la transformation du système, le fonds à effet multiplicateur et l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Mme Grace Nankabirwa, chargée de liaison du GPE pour l'Ouganda, a présenté le calendrier et le processus d'élaboration du pacte de partenariat et du document de programme. Ils ont mis en commun des financements en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et, même si certains partenaires avaient d'autres objectifs pour le financement et les interventions proposées, ils se sont concentrés sur ce qui avait été convenu dans le pacte de partenariat.

M. Oumar Sy, chargé de liaison du GPE pour la Guinée, a partagé l'expérience de la Guinée avec l'Accélérateur de l'éducation des filles, notamment les défis que rencontrent les filles en matière de normes sociales, d'accès à l'éducation, de formation des enseignants sur les questions d'égalité des genres et de distance à parcourir pour se rendre à l'école. Pour relever ces défis, la Guinée a mis en place des campagnes de sensibilisation, des systèmes de suivi des effectifs, des initiatives visant à favoriser le recrutement d'enseignantes et de directrices d'établissement, et a supprimé les stéréotypes sexistes dans le matériel didactique.

Principaux points abordés :

L'Accélérateur de l'éducation des filles

- L'Accélérateur de l'éducation des filles s'emploie à soutenir les pays où les filles accusent un retard important par rapport aux garçons. Les pays qui ont sollicité ce type de financement doivent indiquer dans leur pacte de partenariat comment ils se serviront de ces fonds pour accélérer les résultats des filles.
- Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles est actuellement épuisé et le Conseil d'administration devra décider si le fonds devra être reconstitué.

Le fonds à effet multiplicateur

- **M. Francis Biney,** chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire, a fait part des avantages des mécanismes permettant de convertir la dette en aide pour financer des activités éducatives en négociant avec un partenaire donateur.
- Jusqu'à présent, l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale a été la plus généreuse dès lors qu'elle a fourni un financement de contrepartie pour le fonds à effet multiplicateur à un ratio de 3 : 1. Afin d'augmenter le nombre de partenaires, le Conseil d'administration a approuvé un ratio de 1 : 1 pour le secteur privé ou les fondations privées.
- La mobilisation renforcée est un mécanisme du GPE qui permet de faciliter le dialogue avec les pays afin d'attirer de nouveaux partenaires du secteur privé.

Agents partenaires

- Le GPE ne peut pas financer directement les pays avec sa structure juridique actuelle mais les fonds du GPE sont acheminés par l'intermédiaire d'un agent partenaire.
- Les pays doivent connaître les compétences et la capacité d'un agent partenaire à mettre en œuvre la réforme proposée dans le pacte de partenariat avant que l'agent partenaire ne soit sélectionné.

- Les mandats sont essentiels pour pouvoir définir les critères de sélection de l'agent partenaire et pour garantir un processus de recrutement compétitif et transparent. Les mandats peuvent également aider les pays à négocier les commissions de l'agent partenaire.

Comment les pays partenaires peuvent-ils influencer le processus décisionnel du GPE ?

Michelle a expliqué le processus de nomination des membres du Conseil d'administration et des comités pour les mandats qui débutent en janvier 2024. Elle a également encouragé les partenaires à finaliser les nominations des membres de leurs groupes constitutifs et à identifier un chargé de communication pour aider les membres des groupes constitutifs à communiquer efficacement entre eux lors des discussions.

M. Joe Gbasakollie, chargé de liaison du GPE pour le Libéria et membre du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), a expliqué que le PILC approuve la nomination des membres du groupe consultatif technique indépendant (GCTI), examine les rapports de performance annuels et les évaluations indépendantes de la performance et de l'impact du GPE, supervise les initiatives de partage des connaissances et donne des conseils techniques au Conseil d'administration. Il est également chargé de simplifier le modèle opérationnel du GPE, de recommander des améliorations à apporter au processus d'élaboration d'un pacte de partenariat, de tirer parti des financements innovants en faveur de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres au niveau des pays.

M. Francis Biney, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire et membre du Comité des finances et du risque (FRC), a expliqué que le FRC élabore les politiques et les pratiques en matière de gestion du risque et de gestion financière. Il surveille et conseille le Conseil d'administration sur les risques financiers et opérationnels, examine la matrice des risques, évalue l'efficacité des opérations du GPE, et formule deux fois par an des recommandations écrites sur la mobilisation et l'allocation de financements, ainsi que sur les risques.

Comment le GPE s'engage-t-il dans l'Année de l'éducation de l'Union africaine ?

Mme Julie Mwabe, cheffe de l'équipe de plaidoyer du GPE, a présenté l'Année de l'éducation de l'Union africaine en 2024, notamment les objectifs de l'engagement du GPE et l'élaboration d'un projet de communiqué ministériel, demandant à ce que l'architecture de financement de l'aide à l'éducation soutienne les pays dans la réorientation de l'aide financière à l'éducation pour accélérer les progrès réalisés par chaque pays. Le GPE s'est engagé à convoquer les chefs d'État au sommet de l'UA en février et à les inciter à s'engager dans le financement de l'éducation.

Discussions au sein des groupes constitutifs

Les participants se sont réunis dans leurs groupes constitutifs respectifs pour formuler leurs recommandations sur : i) les points qui seront discutés et soumis pour décision lors de la

réunion du Conseil d'administration de décembre 2023 ; ii) les nominations finales des membres du Conseil, du Comité et des chargés de communication ; et iii) le projet de communiqué ministériel de l'Année de l'éducation de l'UA. Vous trouverez les principales recommandations dans l'annexe 2.

Jour 3 (vendredi 1er décembre) :

1ère session d'approfondissement : partage de connaissances et d'innovations (KIX)

Mme Joy Nafungo, administratrice de programme principale auprès du KIX/CRDI, a présenté le KIX, fait valoir les projets de recherche appliquée existants et décrit un nouveau mécanisme d'appui aux pays qui encourage les pays à tirer des enseignements des autres pays sur des questions spécifiques.

Principaux points abordés :

- L'engagement dans la communauté de pratique du KIX peut aider à élaborer le pacte de partenariat.
- Il est essentiel de définir la collaboration entre le chargé de liaison du GPE et le chargé de liaison du KIX, afin qu'il y ait une compréhension commune des rôles, des responsabilités et des rapports hiérarchiques de chacun, et que le chargé de liaison du KIX soit en mesure de partager les connaissances existantes avec le chargé de liaison du GPE au niveau national afin d'orienter les politiques.
- Le KIX représente un forum important où les pays reçoivent des informations utiles et des études de cas illustrant les problèmes qui se posent dans le secteur de l'éducation, mais il est important que des mesures de suivi soient prises dans un cadre clairement défini.

2e session d'approfondissement : le genre

Mme Sally Gear, responsable du pôle d'expertise sur le genre du GPE, a fait une présentation sur la manière dont le GPE peut renforcer la responsabilité mutuelle pour garantir l'égalité des genres à tous les niveaux du partenariat. Elle a fait référence au rapport intitulé « Aller plus loin ensemble : le partenariat au service de l'égalité des genres », qui décrit la manière dont l'approche partenariale permet de réaliser l'objectif « d'intégration systématique des questions de genre » énoncé dans le plan stratégique GPE 2025.

M. Ahmat Youssouf Tahir, chargé de liaison du GPE pour le Tchad, a noté qu'il existe désormais une loi au Tchad qui interdit aux filles de moins de 18 ans de se marier. Dans les camps de réfugiés, toutes les filles jouissent du même droit d'aller à l'école que les ressortissants nationaux et des communautés de filles ont été créées, avec des systèmes d'alerte rapide en cas de violence.

M. Said Jama, chargé de liaison du GPE pour le Somaliland, a expliqué que le Somaliland avait créé un département chargé des questions de genre, afin de donner une plus grande visibilité à l'éducation des filles et de la financer. Ils ont recruté 240 filles qui bénéficieront d'une formation d'enseignante durant l'année scolaire 2023-2024.

M. Francis Biney, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire, a expliqué que la vision de la Côte d'Ivoire par rapport aux questions de genre consiste à garantir que les filles et les garçons bénéficient tous d'une éducation, à travers un système juste et égalitaire, où chacun a la possibilité de réussir.

M. Emmanuel Allie, chargé de liaison du GPE pour la Sierra Leone, a expliqué que le pays a mis en œuvre les principes suivants pour garantir l'intégration des questions de genre dans la conception des programmes : i) une analyse de genre et un diagnostic fondé sur des données probantes ; ii) l'intégration des questions de genre dans le dialogue sur la politique sectorielle ; iii) l'élaboration de financements avec une perspective de genre et d'inclusion ; et iv) la responsabilité mutuelle pour l'égalité des genres par l'intermédiaire des parties prenantes au niveau national.

Principaux points abordés :

1. **Tous les partenaires devraient avoir une compréhension commune des principes de l'égalité des genres en étant formés et sensibilisés de manière à renforcer la responsabilité mutuelle.**
- Un cadre commun est nécessaire pour orienter les pays et garantir que les interventions sont conçues en tenant compte des questions de genre.
- La nécessité de rendre compte est liée à la responsabilité mutuelle.

2. **Les pays souhaiteraient prendre des mesures supplémentaires pour systématiser l'intégration des questions genre.**
- Les pays devraient être encouragés à élaborer des programmes d'études qui favorisent l'égalité des genres et qui permettent d'adapter les manuels sur l'égalité des genres au contexte du pays.
- Les pays devraient être soutenus lors de l'élaboration de leurs politiques et plans sectoriels de l'éducation, afin de s'assurer que les aspects liés au genre sont institutionnalisés dans leurs systèmes éducatifs.

3. **Tous les acteurs ont un rôle à jouer pour promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation.**
- L'acteur principal est le gouvernement, qui doit mobiliser les ministères et les départements concernés, collaborer avec les parties prenantes et renforcer le dialogue au sein du groupe local des partenaires de l'éducation.

- Un engagement multi-ministériel est nécessaire à travers un cadre bien structuré.

4. **Surmonter les défis en tirant des leçons des mesures qui ont fonctionné et en renforçant les mécanismes au niveau local et national.**

- Renforcer les mécanismes de dialogue du groupe local des partenaires de l'éducation au niveau local et élaborer des stratégies adaptées à chaque pays avec un soutien financier.
- Mettre l'accent sur la protection des enseignantes.

5. **Renforcer les systèmes de données et les éléments factuels afin d'accentuer les effets du changement.**

- Intégrer la dimension de genre dans les données du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE).
- Préciser les indicateurs afin d'optimiser les outils d'orientation et d'évaluation.

3e session d'approfondissement : performance du GPE au niveau des pays

Les pays ont discuté de la manière de simplifier le modèle opérationnel du GPE et d'exploiter davantage les mécanismes de financement innovants afin d'augmenter considérablement le financement de l'éducation.

Principaux points abordés :

Comment le GPE peut-il simplifier son modèle opérationnel afin d'équilibrer les attentes en matière de conception en amont en se focalisant davantage sur la mise en œuvre en aval et les résultats dans l'ensemble du système ?

En ce qui concerne la transformation du système :

1. **Renforcer la compréhension de la nouvelle approche par les chargés de liaison et leurs équipes.**

- Promouvoir l'apprentissage et l'échange entre pairs, dès lors que le temps investi en amont facilite la compréhension de l'approche et sa mise en œuvre.
- Accroître les missions en personne et le soutien aux pays, et renforcer davantage les compétences des chargés de liaison.
- Renforcer les compétences des chargés de liaison qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

2. **Un processus plus simple et plus souple**

- Supprimer l'analyse des facteurs favorables pour les pays qui ont récemment mené une analyse sectorielle de l'éducation indiquant les facteurs favorables.

- Encourager le GCTI à proposer des solutions concrètes à incorporer dans le pacte de partenariat.
- Permettre aux pays de fusionner différents types de financements - certains étant fragmentés.
- Supprimer certaines étapes du processus d'examen de la qualité afin de réduire les tâches administratives.
- Simplifier la formulation, stabiliser le modèle au fil du temps et ne pas trop le modifier.

En ce qui concerne les financements du GPE :

3. **Permettre aux pays d'avoir un accès direct aux financements et redéfinir le rôle de l'agent partenaire**

- Établir des critères permettant aux pays de gérer directement les financements.
- Simplifier les procédures de passation de marchés du gouvernement et de l'agent partenaire afin d'accélérer les décaissements.
- Limiter les responsabilités de l'agent partenaire à un rôle fiduciaire et fixer un plafond pour les commissions de l'agent partenaire de manière à ce que celles-ci ne dépassent pas un certain montant du financement.

Comment le GPE peut-il exploiter davantage les mécanismes de financement innovants afin d'augmenter considérablement le financement de l'éducation ?

1. **Diversifier les partenaires et les impliquer dans des activités de collecte de fonds en vue d'accroître les financements en faveur de l'éducation.**

- Renforcer les relations existantes avec les banques multilatérales, les ONG et les fonds souverains et collaborer avec de nouveaux partenaires.
- Encourager les pays à accroître le montant de leur financement national.
- Sensibiliser davantage le public à l'égard des promesses de financement importantes réalisées par les bailleurs de fonds, les gouvernements et les banques afin d'encourager la mobilisation de fonds supplémentaires de la part des pays.

2. **Collaborer avec le secteur privé et les États souverains pour créer de nouveaux types de partenariats.**

- Promouvoir les partenariats entre le secteur privé et le secteur public, y compris avec les grandes entreprises telles que Google et Microsoft, afin de favoriser la transformation numérique.
- Renforcer les capacités des pays à mobiliser des ressources intérieures.
- Envisager un allègement de la dette en faveur de l'éducation, en s'appuyant sur le modèle de l'initiative PPTE.

3. **Souligner l'importance de l'équité et de l'efficacité dans le financement de l'éducation.**

- Négocier avec les principaux bailleurs de fonds pour permettre aux pays d'obtenir des services d'éducation à moindre coût.

4. **Revoir les critères de plafonnement et d'incitation à l'utilisation du fonds à effet multiplicateur.**

- Ne pas limiter le montant du financement au titre du fonds à effet multiplicateur disponible pour les pays disposant de plusieurs sources.
- Ajuster le ratio de 1:1 à 1:2 pour mobiliser plus de ressources du secteur privé.

Clôture et prochaines étapes :

Michelle a clôturé la séance et a remercié tous les partenaires pour leur participation active durant ces deux jours. Elle a précisé que les présentations et un compte-rendu résumant la réunion seraient finalisés et partagés au cours des prochaines semaines.

ANNEXE 1 : PROGRAMME

Réunion des groupes constitutifs
Groupes constitutifs de l'Afrique

29 novembre - 1er décembre 2023
Hôtel Hyatt Regency
Dar Es Salaam, Tanzanie

Mercredi 29 novembre (9h00 – 17h30)

Heure		Point de discussion	Modérateurs
9h00–9h15 (15 min)	1.1	**Séance d'ouverture** • Mot de bienvenue du Secrétariat du GPE • Présentations • Présentation de l'ordre du jour et des objectifs de la réunion	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
9h15–10h15 (1 h)	1.2	**Comment parvenir à une transformation du système ?** ➢ Exemples de pays sur la transformation du système ➢ Comment transformer les systèmes éducatifs ? ○ Comment identifier une priorité stratégique ? ○ Comment se concentrer sur les points de blocage ? ○ Comment garantir l'alignement sur la transformation du système ? ○ Comment agir sur la base d'éléments concrets ? ➢ Approches pour relever les défis	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
10h15–10h45	1.3	**Principaux enseignements des évaluations thématiques et au niveau des pays**	Évaluateur des évaluations thématiques et

		• Vue d'ensemble principaux enseignements des évaluations thématiques et au niveau des pays • Questions et discussion	au niveau des pays
10h45–11h00		**Pause-café**	
11h00–12h30 (1 h 30 min)	1.4	**Approfondir la transformation du système 1ère partie (Comment identifier une priorité stratégique ?)** ➢ Défis et solutions ➢ Enseignements tirés par les pays	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
12h30-12h45		**Photo de groupe**	
12h45 – 14h00		**Déjeuner**	
14h00–15h30 (1 h 30 min)	1.5	**Approfondir la transformation du système 2e partie (Comment identifier et traiter les points de blocage lors de la réalisation ?)** ➢ Défis et solutions ➢ Enseignements tirés par les pays	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
15h30–15h45		**Pause-café**	
15h45–16h45 (1 h)	1.6	**Comment les mécanismes du GPE peuvent-ils renforcer les systèmes éducatifs ?** ➢ Mise à jour sur les capacités stratégiques ➢ L'Éducation à voix haute : expériences des pays, enseignements tirés et nouveautés durant la période de prolongation ➢ Questions et discussion	Secrétariat du GPE
16h45–17h15 (30 min)	1.7	**Mise à jour des dispositions institutionnelles du GPE** ➢ Mise à jour sur les dispositions d'hébergement du GPE avec la Banque mondiale ➢ Questions et discussion	Secrétariat du GPE

17h15-17h30 (15 min)	1.8	**Conclusion** ➢ Récapitulatif de la 1ère journée ➢ Orientations et rappels pour la 2e journée	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
17h30		**Clôture de la séance**	
18h30–20h00 (1 h 30 min)		**Réception du GPE**	Hôtel

Jeudi 30 novembre (9h00 – 17h30)

Heure		Point de discussion	Modérateurs
9h00–10h30 (1 h 30 min)	2.1	**Approfondir la transformation du système 3e partie (Comment savoir si une priorité est sur la bonne voie ?)** ➢ Défis et solutions ➢ Enseignements tirés par les pays	
10h30–10h45		**Pause-café**	
10h45–12h00 (1 h 15 min)	2.2	**Comment les financements du GPE peuvent-ils soutenir la transformation du système ?** ➢ Expériences des pays avec le financement pour le renforcement des capacités du système, le financement pour la transformation du système, le fonds à effet multiplicateur, l'Accélérateur de l'éducation des filles ➢ Questions et discussion	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
12h00–12h30 (30 min)	2.3	**Comment les pays partenaires peuvent-ils influencer le processus décisionnel du GPE ?** Représentation des pays au sein du Conseil et des Comités	Chargés de liaison des pays partenaires
12h30 – 14h00		**Déjeuner**	

14h00–14h30 (30 min)	2.4	**Comment le GPE s'engage-t-il dans l'Année de l'éducation de l'Union africaine ?** ➢ L'engagement du GPE auprès de l'Union africaine ➢ Identification des priorités nationales ➢ Questions et discussion	Secrétariat du GPE
14h30–16h30 (2 h)	2.5	**Discussions au sein des groupes constitutifs** ➢ Les participants discutent des questions de gouvernance du groupe constitutif (y compris la représentation au Conseil/Comités et les processus de concertation) et finalisent leur charte de groupe constitutif.	Chargés de liaison des pays partenaires
16h30–16h45		**Pause-café**	
16h45–17h15 (30 min)	2.6	**Résultats des discussions des groupes constitutifs** ➢ Les participants partagent les résultats de leur groupe	Chargés de liaison des pays partenaires
17h15-17h30 (15 min)	2.7	**Conclusion** ➢ Récapitulatif de la 2e journée ➢ Orientations et rappels pour la 3e journée	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
17h30		**Clôture de la séance**	
18h30–23h00 (4 h 30 min)		**Réception de l'initiative BACKUP de la Société allemande pour la coopération internationale**	**Hôtel Sea Cliff**

Vendredi 1er décembre (9h00 – 16h00)

Heure		Point de discussion	Modérateurs
9h00–9h15 (15 min)	3.1	**Séance d'ouverture** ➢ Présentation des objectifs de la 3e journée « Journée d'apprentissage »	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE

9h15–10h30 (1 h 15 min)	3.2	**1ère session d'approfondissement : partage de connaissances et d'innovations (KIX)** ➢ Exemples de pays ayant participé à deux pôles africains et à des recherches soutenues par le partage de connaissances et d'innovations (en anglais et en français) ➢ Questions et discussion, y compris les problèmes à résoudre ➢ Plans pour 2024	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE, CRDI
10h30-11h00		**Pause-café**	
11h00–12h30 (1 h 30 min)	3.3	**2e session d'approfondissement : le genre** ➢ Approfondissement des solutions aux enjeux (cas de pays) ➢ Comment le GPE peut-il apporter son soutien dans ce domaine ? ➢ Exemples de pays ➢ Questions et discussion	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
12h30 – 14h00		**Déjeuner**	
14h00–15h30 (1 h 30 min)	3.4	**3e session d'approfondissement : performance du GPE au niveau des pays** ➢ Comment le GPE peut-il mieux répondre aux besoins des pays ? ➢ Questions et discussion	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
15h30–15h45 (15 min)	3.5	**Conclusion** ➢ Récapitulatif de la 3e journée ➢ Prochaines étapes	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
15h45-16h00		**Pause-café**	
16h00		**Clôture de la séance**	

ANNEXE 2 : Documents finaux

Réunion des groupes constitutifs
Afrique 1, 2 et 3
29 novembre 29 – 1er décembre 2023
Dar es Salaam - Tanzanie

Document sur les décisions des groupes constitutifs Afrique 1

Du 29 novembre au 1er décembre 2023, 42 chargés de liaison des pays partenaires ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, 3), où les représentants se sont réunis pour formuler des recommandations sur les décisions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5-6 décembre 2023 à Zanzibar, Tanzanie. Ce document fournit des recommandations et des commentaires pour les décisions du Conseil d'administration des groupes constitutifs africains.

Document et décision recommandée n°1
BOD/2023/12 DOC 03 **BOD/2023/12-XX— Dispositions institutionnelles du GPE:** Le Conseil d'administration : 1. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 (BOD/2023/01-01) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé – Oui. 2. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible, et – Oui. 3. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus – Oui. 4. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les

systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible selon les mêmes conditions que le protocole d'accord en vigueur, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements – Oui.

5. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.
6. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/ À condition que les frais d'hébergement n'augmentent pas à nouveau**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°2

BOD/2023/12 DOC 05

BOD/2022/12-XX— Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd : Le Conseil d'administration :

1. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières (BOD/2023/12 DOC 04) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.
2. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.
3. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 (BOD/2020/11/12-06), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est

susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.

4. Souligne l'importance de systématiser l'intégration des questions de genre dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non**

Document et décision recommandée n°3

BOD/2023/12 DOC 05

BOD/2023/12/XX - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/04 et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.
2. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

Pays	**Financement pour le renforcement des capacités du système**	**Fonds à effet multiplicateur**
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non**

Document et décision recommandée n°4	
BOD/2023/12 DOC 05 **BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles :** Le Conseil d'administration : 1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/05 de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin. 2. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée systématiquement dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder. 3. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources. 4. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative. 5. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.	
Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui. Le financement devrait également s'adresser aux garçons et aux élèves ayant des besoins spéciaux.**

Document et décision recommandée n°5
BOD/2023/12 DOC 06

BOD/2023/12-XX — Révision de la procédure d'accréditation : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2013/11-09 visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision BOD/2023/01-01 invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle.
2. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires.
3. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds.
4. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui : les critères d'éligibilité actuels ne permettent pas à d'autres organisations de jouer le rôle d'agent partenaire ; par conséquent, certains pays finissent par ne pas avoir d'agents partenaire.**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non**

Commentaires recommandés pour le communiqué ministériel

Formulation proposée :

Réorienter l'aide financière à l'éducation pour accélérer les progrès réalisés par chaque pays

Compte tenu des défis mondiaux urgents auxquels nos pays doivent faire face, nous demandons à ce que l'architecture de l'aide à l'éducation soutienne davantage nos efforts en matière de transformation de nos systèmes éducatifs, et permette de :

- renforcer la transformation de l'éducation menée par les pays en harmonisant et en alignant l'aide extérieure sur les priorités et les

engagements nationaux, pour éliminer la fragmentation et réduire les frais de transaction, et ce, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;

- mobiliser des engagements concrets à allouer davantage de ressources aux pays qui en ont le plus besoin et avec le plus grand nombre d'enfants marginalisés, notamment les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les petits états insulaires en développement ;
- consolider et diversifier les partenariats locaux, nationaux et mondiaux qui soutiennent des solutions adaptées au contexte, notamment pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, protéger l'éducation dans des situations de conflits et de crises, et améliorer les capacités des pays à fournir un apprentissage numérique, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ;
- systématiser l'intégration des questions de genre dans l'éducation, tel que le prévoit le Manifeste de Freetown pour un leadership transformateur de genre dans l'éducation.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la formulation recommandée dans le communiqué ?	**Oui**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non**

Candidat au Conseil d'administration
Pays : Gouvernement fédéral de Somalie **Nom : Farah Sheikh Abdulkadir** **Titre : ministre de l'Éducation** **E-mail : minister@moe.gov.so**
Candidat suppléant au Conseil d'administration
Pays : Mozambique **Nom : TCM** **Titre : TCM** **E-mail : TCM**
Chargé de communication du groupe constitutif
Pays : Ouganda **Nom : Grace Mwebya Nankabirwa**

Titre : Économiste auprès du ministère de l'Éducation et des Sports
E- mail : gnankabirwab@gmail.com

Réunion des groupes constitutifs
Afrique 1, 2 et 3
29 novembre – 1er décembre 2023
Dar es Salaam - Tanzanie

Document sur les décisions des groupes constitutifs Afrique 2

Du 29 novembre au 1er décembre 2023, 42 chargés de liaison des pays partenaires ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, 3), où les représentants se sont réunis pour formuler des recommandations sur les décisions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5-6 décembre 2023 à Zanzibar, Tanzanie. Ce document fournit des recommandations et des commentaires pour les décisions du Conseil d'administration des groupes constitutifs africains.

Document et décision recommandée n°1

BOD/2023/12 DOC 03

BOD/2023/12-XX— Dispositions institutionnelles du GPE : Le Conseil d'administration :

7. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 (BOD/2023/01-01) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé.
8. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible.
9. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus.
10. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements.
11. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans

renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.

12. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Commentaires** **Le groupe Afrique 2 approuve cette décision mais le groupe Afrique 2 exhorte le GPE à poursuivre la réflexion pour une évolution de son statut.**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°2

BOD/2023/12 DOC 05

BOD/2022/12-XX— Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd : Le Conseil d'administration :

5. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières (BOD/2023/12 DOC XX) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.
6. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.
7. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 (BOD/2020/11/12-06), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.
8. Souligne l'importance de systématiser l'intégration des questions de genre dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Non/Commentaires** **Le groupe Afrique 2 approuve cette décision.** **Le groupe Afrique 2 souhaite que le GPE facilite l'accès au fonds SmartEd par les pays éligibles auprès de la BID.**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°3

BOD/2023/12 DOC 05

BOD/2023/12/XX - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie : Le Conseil d'administration :

3. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/04 et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.
4. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

Pays	**Financement pour le renforcement des capacités du système**	**Fonds à effet multiplicateur**
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Commentaires** **Le groupe Afrique 2 approuve cette décision.** **Le groupe Afrique 2 recommande au GPE de prévoir des dispositions pour prendre en charge normalement les situations**

	d'urgence plutôt que de procéder par des mesures exceptionnelles.
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°4	
BOD/2023/12 DOC 05 **BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles :** Le Conseil d'administration : 1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/05 de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin. 2. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée systématiquement dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder. 3. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources. 4. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative. 5. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.	
Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Commentaires** **Le groupe Afrique 2 approuve cette décision. Le groupe Afrique 2 invite le GPE à poursuivre le dialogue avec les bailleurs afin qu'ils respectent leurs engagements, en priorité pour les pays qui étaient déjà éligibles.**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°5	
BOD/2023/12 DOC 06 **BOD/2023/12-XX — Révision de la procédure d'accréditation :** Le Conseil d'administration : 1. Rappelle la décision BOD/2013/11-09 visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision BOD/2023/01-01 invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle. 2. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires. 3. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds. 4. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.	
Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Commentaires** **Le groupe Afrique 2 approuve cette décision.**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Non/Commentaires**

Candidat au Conseil d'administration
Pays : TCHAD **Nom : Moussa KADAM** **Titre : ministre de l'Éducation** **E-mail : moussakadam963@yahoo.fr**
Candidat suppléant au Conseil d'administration
Pays : DJIBOUTI **Nom : MOUSTAPHA MOHAMED MAHAMOUD**

Titre : ministre de l'Éducation **E-mail : ministre@education.gouv.dj**
Chargé de communication du groupe constitutif
Pays : MADAGASCAR **Nom : Hamintsoa Prisca RANDRIANARISON née RAZAFINDRALAMBO** **Titre : Chargée de liaison du GPE** **E-mail : hprisca.randrianarison@gmail.com**

Réunion des groupes constitutifs
Afrique 1, 2 et 3
29 novembre 29 – 1er décembre 2023
Dar es Salaam - Tanzanie

Document sur les décisions des groupes constitutifs Afrique 3

Du 29 novembre au 1er décembre 2023, 42 chargés de liaison des pays partenaires ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, 3), où les représentants se sont réunis pour formuler des recommandations sur les décisions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5-6 décembre 2023 à Zanzibar, Tanzanie. Ce document fournit des recommandations et des commentaires pour les décisions du Conseil d'administration des groupes constitutifs africains.

Document et décision recommandée n°1

BOD/2023/12 DOC 03

BOD/2023/12-XX— Dispositions institutionnelles du GPE: Le Conseil d'administration :

13. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 (BOD/2023/01-01) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé.
14. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible.
15. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus.
16. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible selon les mêmes conditions que le

protocole d'accord en vigueur, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements.

17. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.
18. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Non/Commentaires** **OUI**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui/Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°2

BOD/2023/12 DOC 05

BOD/2022/12-XX— Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd : Le Conseil d'administration :

1. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières (BOD/2023/12 DOC 04) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.
2. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.
3. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 (BOD/2020/11/12-06), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est

susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.

4. Souligne l'importance de systématiser l'intégration des questions de genre dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Non/Commentaires** **OUI - 4 membres sont d'accord, 3 ne sont pas d'accord, 1 abstention**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui/Non/Commentaires** **Nous sommes d'accord mais nous sommes inquiets que les pays soient encore plus accablés par la dette.**

Document et décision recommandée n°3

BOD/2023/12 DOC 05

BOD/2023/12/XX - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/04 et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.
2. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

Pays	**Financement pour le renforcement des capacités du système**	**Fonds à effet multiplicateur**
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Non/Commentaires** **OUI**

Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui/Non/Commentaires**

Document et décision recommandée n°4	
BOD/2023/12 DOC 05 **BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles :** Le Conseil d'administration : 6. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/05 de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin. 7. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée systématiquement dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder. 8. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources. 9. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative. 10. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.	
Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Non/Commentaires** **OUI**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui/Non/Commentaires** **Toutefois, il convient de prendre en considération les pays qui ne sont pas éligibles pour qu'ils ne prennent pas de retard.**

Document et décision recommandée n°5	
BOD/2023/12 DOC 06 **BOD/2023/12-XX — Révision de la procédure d'accréditation :** Le Conseil d'administration : 5. Rappelle la décision BOD/2013/11-09 visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision BOD/2023/01-01 invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle. 6. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires. 7. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds. 8. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.	
Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?	**Oui/Non/Commentaires** **OUI**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui/Non/Commentaires** **Élargir le champ d'action de l'agent partenaire avec des critères d'éligibilité plus souples.**

Commentaires recommandés pour le communiqué ministériel
Formulation proposée :

Réorienter l'aide financière à l'éducation pour accélérer les progrès réalisés par chaque pays

Compte tenu des défis mondiaux urgents auxquels nos pays doivent faire face, nous demandons à ce que l'architecture de l'aide à l'éducation soutienne davantage nos efforts en matière de transformation de nos systèmes éducatifs, et permette de :

- renforcer la transformation de l'éducation menée par les pays en harmonisant et en alignant l'aide extérieure sur les priorités et les engagements nationaux, pour éliminer la fragmentation et réduire les frais de transaction, et ce, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- mobiliser des engagements concrets à allouer davantage de ressources aux pays qui en ont le plus besoin et avec le plus grand nombre d'enfants marginalisés, notamment les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les petits états insulaires en développement ;
- consolider et diversifier les partenariats locaux, nationaux et mondiaux qui soutiennent des solutions adaptées au contexte, notamment pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, protéger l'éducation dans des situations de conflits et de crises, et améliorer les capacités des pays à fournir un apprentissage numérique, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ;
- systématiser l'intégration des questions de genre dans l'éducation, tel que le prévoit le Manifeste de Freetown pour un leadership transformateur de genre dans l'éducation.

Do your constituency members agree with the recommended language in the communique?	**Oui/Non/Commentaires** **OUI**
Avez-vous d'autres commentaires ?	**Oui/Non/Commentaires** **Les pays doivent transformer leurs engagements en actions SMART**

Candidat au Conseil d'administration
Pays : NIGÉRIA

Nom : **Titre :** **E-mail :**
Candidat suppléant au Conseil d'administration
Pays : GAMBIE **Nom : S.E. Claudiana A. Cole** **Titre : Ministre** **E-mail : Claudian.cole@edugambia.gm**
Chargé de communication du groupe constitutif
Pays : GAMBIE **Nom : Adama Jimba Jobe** **Titre : Secrétaire permanent adjoint (Programmes)** **E-mail : adamajimba@gmail.com**

ANNEXE 3 : Liste des participants

RÉUNION DES GROUPES CONSTITUTIFS AFRIQUE 1, 2 ET 3

Liste des participants

Pays	Nom	E-mail
Angola	Sr. Adélio Kessongo	adelio15kesongo@gmail.com
Benin	M. Ounmonnouto Jean Wilfrid GUEZODJE	annewilfrid1@gmail.com; stppse2018@gmail.com
Burkina Faso	M. Bonaventure Segueda	seg_bonav@yahoo.fr
Burundi	M. Frédéric Bangirinama	bangifre2003@yahoo.fr
Cabo Verde	M. Wilson Moreno	Wilson.Moreno@me.gov.cv
Cameroon	Mme Lisette Catherine Elobo Ambassa	elobolisette@yahoo.fr
Central African Republic	M. Samuel Feizounam Ouanfio	sfeizounamouanfio@yahoo.fr
Chad	M. Ahmat Youssouf Tahir	hametyo@yahoo.fr
Congo, Republic of	Marie-Louise Moutsinga	marie_louise_moutsinga@yahoo.fr
Cote d'Ivoire	M. Francis Biney	bineybiney83@gmail.com
Djibouti	M. Mohamed Abdallah Mahyoub	mohsoz@yahoo.fr; mohamedabdallahmahyoub@gmail.com
Eritrea	Mr. Gebrehannes Hagos	gebrehanneshagos@gmail.com
Eswatini	Ms. Phumzile Q. Magagula	magagulapq@yahoo.com; phumzilemagagula23@gmail.com
Ethiopia	Mr. Mezgebu Biazen Negatu	mezgebubiazen@gmail.com
Gambia, The	Mr. Adama Jimba Jobe	adamajimba@gmail.com
Ghana	Mr. Inusah Shirazu	shiraz10gh@yahoo.com
Guinea	M. Oumar Sy	oumarsy160@yahoo.fr
Guinea-Bissau	Suleimane Báh	suleimaneba@yahoo.com.br
Kenya	Ms. Martha Ekirapa	marthaekirapa@gmail.com
Lesotho	Mrs. Lineo M. Mokitimi	lineomokitimi@gmail.com

Liberia	Mr. Joe Gbasakollie	gbasakollie@gmail.com
Madagascar	Mme Hamintsoa Prisca Randrianarison nee Razafindralambo	hprisca.randrianarison@gmail.com; hprisca.randrianarison@celcopnpse.mg
Malawi	Ms. Victoria Geresomo	vcgeresomo@yahoo.com
Mali	M. Ismaïla Berthe	ismailaberthe@yahoo.fr
Mauritania	Mme Oumou Seleme Mint Cheikh	betta.cheikh@yahoo.fr
Mozambique	Salvador Sumbane	ssumbanes4@gmail.com
Nigeria	Dr. Folake Olatunji-David	folatunjidavid@gmail.com
Rwanda	Mr. Christophe Nsengiyaremye	cnsengiyaremye@mineduc.gov.rw
Sao Tome and Principe	Dra. Marisa Costa	direccao.dpie@gmail.com
Senegal	M. Cheikhena Lam	dpre@education.sn Sierra Leone
Sierra Leone	Mr. Emmanuel Allie	egallie2000@gmail.com
Somalia Federal	Mr. Saed Guled	gpecoordination@moe.gov.so; saedguled52@yahoo.com
Somalia Somaliland	Mr. Said Jama	SAIDBOOD@GMAIL.COM
South Sudan	Mr. George Benjamin Mogga	gmogga1962@gmail.com
Tanzania Mainland	Mr. Atupele Mwambene	atupele.mwambene2@moe.go.tz; mwambene@gmail.com
Tanzania Zanzibar	Mr. Khalid Wazir	wazir.khalid@hotmail.com
Togo	M. Barakpété Ahiya	ahiyae@yahoo.fr; ahiyab1621@yahoo.com
Uganda	Ms. Grace Nankabirwa	gnankabirwab@gmail.com
Zambia	Mr. Mango'mbe Tembo	bashiyamiko@gmail.com
Zimbabwe	Mr. Phanuel Masimba Muranda	pmmuranda@gmail.com

Membres du personnel du Secrétariat

	Nom	E-mail
GPE	Ms. Michelle Mesen	mmesen@globalpartnership.org
GPE	Ms. Jo Bourne	jbourne@globalpartnership.org
GPE	Mr. Fazle Rabbani	frabbani@globalpartnership.org
GPE	Ms. Tahinaharinoro Razafindramary	trazafindramary@globalpartnership.org
GPE	Ms. Michaela Reich	mreich@globalpartnership.org
GPE	Ms. Suha Kaouk	skaouk@globalpartnership.org